



06/12/2013

Communiqué de Presse Motion de soutien

Soutien aux viticulteurs refusant le traitement systématique contre la cicadelle de la flavescence dorée

En réaction à la convocation au tribunal des vigneron·nes faisant suite aux arrêtés préfectoraux imposant le passage d'un insecticide sur des vignobles de Bourgogne pour éradiquer la cicadelle vectrice de la maladie de la flavescence dorée, **les organisations cosignataires déclarent soutenir et défendre les viticulteurs qui refusent cette obligation de traitement insecticide systématique.** À ce titre, nous soutenons Emmanuel Giboulot, viticulteur en Côte d'Or, convoqué le 24 décembre 2013 au tribunal pour refus de traitement obligatoire dans ses vignes.

Les pulvérisations d'insecticides ont été rendues obligatoires sur de vastes zones géographiques malgré l'absence de diagnostic préalable sur la présence avérée ou non de flavescence.

Envisager la gestion sanitaire d'une maladie uniquement par l'objectif d'éradication de l'insecte et donc des traitements systématiques n'est pas en accord avec notre conception du vivant et est illusoire. Ces traitements systématiques, qui n'ont d'effets que ponctuels et à court terme, vont réduire à néant le résultat de nombreuses années de travail pour mettre en place un écosystème équilibré favorisant l'autorégulation des maladies et du parasitisme.

De plus, des études ont montré que la cicadelle est également présente dans d'autres parcelles que le vignoble, ce qui limite l'efficacité d'un tel plan sanitaire.

Les organisations cosignataires demandent donc, pour les viticulteurs refusant le traitement insecticide systématique, la possibilité de suivre des procédures alternatives. La prospection collective régulière pour surveiller l'éventuelle apparition de pieds porteurs de flavescence et leur arrachage, ainsi que la détermination d'un zonage de traitement limité aux foyers avérés permettrait de suivre l'évolution de la situation tout en y apportant des réponses adaptées. Il est en outre nécessaire d'encourager la recherche sur les conditions de milieu qui influencent l'apparition de la maladie et sur les pratiques alternatives qui pourraient stimuler la résistance de la vigne à la flavescence.

Nous demandons l'arrêt des poursuites judiciaires envers les viticulteurs qui ont refusé le traitement obligatoire en 2013 dès lors qu'ils s'engagent dans une procédure alternative.

Contacts presse :

- Agir pour l'environnement : Sophie Bordères, 06 45 48 13 54 - sborderes@agirpourenvironnement.org
- Amis de la Terre : Jean-François Lyphout, 06 99 93 69 44 - jflyphout@wanadoo.fr
- L'Appel de la Jeunesse : Damien Hensens, 06 31 63 94 74 - coordinateur@appeldelajeunesse.org
- ASPRO-PNPP : Dominique Jeannot, 05 55 41 68 81 - aspro.pnpp@gmail.com
- Confédération paysanne : Josian Palach, 06 71 34 49 02 - gaec-de-goutoules@wanadoo.fr
- Demeter : Jean-Marie Defrance, 03 89 41 43 95 - jm.defrance@demeter.fr
- FNAB : Julien ADDA, 01 43 38 38 69 - jadda@fnab.org
- Générations Futures : Nadine Lauerjat, 06 87 56 27 54 - nadine@generations-futures.fr
- Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique : Jean-Michel Florin, 03 89 24 36 41 - jm.florin@bio-dynamie.org
- Nature et Progrès : Claire Julien, 04 66 91 21 94 - c.julien@natureetprogres.org